

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL ET COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 novembre 2024 à 19 heures

Département de Vaucluse

COMMUNE de MALEMORT-DU-COMTAT

Arrondissement de Carpentras

L'an deux mil vingt quatre, le vingt neuf novembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MALEMORT-DU-COMTAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Ghislain ROUX.

Étaient présents : M. Ghislain ROUX, M. Eric ALTIER, Mme Corinne FREYCHET, M. Vincent NEYRON, Mme Marie-Paule ALLEGRE, M. François SALIGNON, M. Pierre-André BARTHELEMY, Mme Béatrice VEYRIER, Mme Maryline REYNAUD, M. Cyril FRATINI, M. François BAUDOUIN, Mme Karine ERNESTINE-BOUCHET, Mme Aurélie AERMANN.

Étaient absents excusés : M. Philippe PINNA, Mme Isabelle GUERIN, Mme Amélie BLANCHET-LENORMAND.

Étaient absents: M. Abel GRAS, Mme Carole FERRACCI.

Procurations : Mme Isabelle GUERIN en faveur de M. Vincent NEYRON, Mme Amélie BLANCHET-LENORMAND en faveur de M. Pierre-André BARTHELEMY.

Secrétaire : M. Pierre-André BARTHELEMY.

Le quorum atteint, le maire déclare la séance ouverte.

Le conseil municipal, après vote à main levée désigne M. PA. BARTHELEMY, secrétaire de séance.

Le maire demande aux élus de voter le compte rendu de la séance du 31 octobre 2024.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire rend compte des décisions prises suite à la délibération 2020-021 du 28 mai 2020 portant délégation de pouvoir au maire durant son mandat pris en application de l'article L 2122-22 du CGCT, depuis la dernière séance du conseil municipal en date du 31.12.2024.

Décision n° MA-DPN 2024-029 du 18 novembre 2024 portant avenant au contrat Horizon villages infinity – extension des services de Panneau Pocket.

01° - Droit de préemption

Monsieur le Maire rapporte, à l'assemblée délibérante, la demande d'acquisition :

- d'un bien soumis à l'un des droits de préemption urbain prévus par le code de l'urbanisme, transmise par Me VALENTIN Flore, 160 Route de Saint Pierre 84570 MORMOIRON.

- portant sur la vente d'une maison cadastrée section D n° 1869-1888 au 216 Chemin des Oliviers avec une superficie totale de l'assiette foncière de 501 m².

La vente, en cas de réalisation, aura lieu moyennant le prix de trois cent trente mille euros (330 000 €) dont éventuellement inclus 10 950 € de mobilier ainsi qu'une commission s'élevant à 20 000 €.

Le conseil municipal, entend le rapport du maire, après délibération sur le dossier, décide à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de préemption sur la vente mentionnée ci-dessus.

2° - Instauration du régime indemnitaire des agents de la filière police municipale au 1er janvier 2025 :

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer une indemnité spéciale de fonction et d'engagement composée d'une part fixe et d'une part variable pour les agents de la filière de la police municipale relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale, des chefs de service de police municipale, des agents de police municipale et des gardes champêtres.

Considérant la non éligibilité des agents relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), il convient de préciser les modalités d'attribution du régime indemnitaire de ces agents.

Le maire propose :

- D'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement composée d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par l'organe délibérant dans la limite des taux suivants

Filière	Cadre d'emplois	Taux
Police municipale	<i>Agent de police municipale</i>	24%
Police municipale	<i>Gardes champêtres</i>	24%

Elle sera versée mensuellement.

La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement

L'organe délibérant détermine le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite des montants suivants :

Filière	Cadre d'emplois	Montant annuels maximum
Police municipale	<i>Agent de police municipale</i>	2 000 €
Police municipale	<i>Gardes champêtres</i>	2 000 €

Pour plus de détail se reporter à la délibération mise à disposition en mairie.

3° Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert pour la restauration de l'hôtel de ville.

Le maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'une demande de subvention dans le cadre du dispositif fonds vert pour l'année 2024 avait été déposée, mais il n'y a eu aucune subvention attribuée pour le dossier de réhabilitation de l'hôtel de ville dont le bâtiment est très vétuste.

Le maire sollicite de nouveau l'avis du conseil municipal afin de renouveler la demande de subvention dans le cadre du fonds vert pour l'année 2025.

Le maire propose le plan de financement ci-dessous.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DESIGNATION	MONTANT HT DE LA DEPENSE	MONTANT DES RECETTES
Travaux de rénovation	1 200 000 €	
aléas et imprévus :		
*études	58 000 €	
*travaux	34 800 €	
Révision de prix	100 100 €	
Divers	21 120 €	
Etudes	19 930 €	
Maîtrise d'Oeuvre	171 560 €	
SPL 84 - Convention	66 600 €	
Total HT des dépenses	1 672 110 €	
		530 000 €
Subvention Etat - Fond Vert 2025 -		
Subvention Conseil Régional -		120 000 €
Dispositif : "Nos communes d'abord"		
Subvention Conseil Départemental		41 400€
dispositif : contrat ambition 2023-2024		
Total subventions sollicitées		691 400 €
		680 000 €
EMPRUNT		
		300710 €
autofinancement HT hors TVA sur fonds propres année 2024 : 150 710€ année 2025 : 150 000 €		
Total HT des recettes		1 672 110,00 €

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire, à l'unanimité, **décide** :

- d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus, concernant le projet,
- de solliciter le concours financier des services de l'Etat en Vaucluse dans la cadre du dispositif fonds vert 2025 à hauteur de 530 000 €

- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement du présent dossier.

4° - Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2025 pour la construction de deux courts de tennis.

Monsieur le maire rappelle aux élus qu'une demande de subvention pour la construction de deux courts de tennis avait été déposée dans le cadre du dispositif DETR 2024 auprès des services de l'Etat.

La demande n'a pas été retenue, faute d'enveloppe suffisante.

Le maire souligne qu'il est opportun de renouveler la demande de subvention pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire, à l'unanimité, **décide** :

- de solliciter le concours financier des services de l'Etat, dans le cadre de la DETR dotation d'équipement des territoires ruraux 2025

- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement du présent dossier;

- d'adopter le plan de financement ci-dessous pour l'opération décrite :

TABLEAU PREVISIONNEL DEPENSES	
Maîtrise d'oeuvre + dossier de consultation et gestion	COÛTS 23 788
Coût des travaux	158 595 €
estimation prévisionnelle HT	182 383 €
TABLEAU PREVISIONNEL RECETTES	
Subvention allouée par ANS (agence nationale du sport)	23 899 €
Subvention Etat dispositif DETR 2025	63 834,05 €
Subvention Conseil Régional dispositif nos communes d'abord 2024	50 000 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	44 649,95 €
estimation prévisionnelles HT	182 383€

5° - Modification du budget primitif 2024 par décision modificative n° 2 :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget primitif 2024 de la commune de Malemort-du-Comtat,

Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications présentées sur le tableau ci-dessous, par décision modificative n° 2.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer les modifications comme indiquées sur le tableau présenté ci-dessous.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 60623	Alimentation		
011 / 60632	Fournitures de petit équipement		5 000,00
011 / 611	Contrats de prestations de services		5 000,00
011 / 61228	Autres		5 000,00
011 / 615221	Bâtiments publics		58 000,00
011 / 615231	Voiries		10 000,00
012 / 64131	Rémunérations		30 000,00
012 / 64162	Emplois d'avenir		25 000,00
023 / 023	Virement à la section d'investissement		22 000,00
21 / 21848 / OPNI	Autres matériels de bureau et mobiliers	144 000,00	
23 / 2313 / 83	Constructions	2 600,00	
Total		102 000,00	
		248 600,00	160 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
10 / 10222 / OPFI	FCTVA		
10 / 10226 / OPFI	Taxe d'aménagement		30 000,00
13 / 1323 / OPNI	Départements		12 000,00
021 / 021 / OPFI	Virement de la section de fonctionnement	2 600,00	
731 / 73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	144 000,00	
74 / 74611	DGD		30 000,00
Total		14 000,00	
		160 600,00	72 000,00

6° - Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif contrat ambition 2023-2025 - avenant n° 2

Le maire rappelle à l'assemblée délibérante :

- la mise en place par le Conseil Départemental de Vaucluse du dispositif contractuel à destination de l'ensemble des communes vauclusiennes appelé "contrat Vaucluse Ambition" couvrant la période 2023-2025, ayant pour objet d'attribuer à la collectivité une subvention de 207 000 € pour un montant de travaux de 295 714,29 €.

- le contrat vaucluse ambition signé par le département et la collectivité en date du 12 octobre 2023,

- l'avenant n° 1 signé entre les deux parties concernées le 25 octobre 2024.

Monsieur le maire résume à l'assemblée les subventions obtenues à ce jour soit 204 346,36 € pour un montant de travaux HT de 291 923,37 €.

Il précise aux élus que la collectivité peut solliciter par un second avenant au contrat vacluse ambition le solde qui s'élève à la somme de 2 653,64 € de subvention pour un montant de travaux HT de 3 790,92 €.

Le conseil après avoir entendu le rapport du maire autorise ce dernier par avenant n° 2 à solliciter le solde de la subvention par avenant n° 2 et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement et la clôture du contrat vacluse ambition 2023-2025

7° - Conseil Départemental de Vaucluse : Adhésion à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie :

Le maire propose à l'assemblée délibérante d'adhérer au service présenté par le conseil départemental dans le cadre d'une agence technique départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. », il présente également aux élus les statuts de cette nouvelle agence.

- Formule 1 : Prestations en voirie/vélo pour une cotisation de 0,50 €/habitant (ex DACT)
- Formule 2 : Prestations en aménagement des espaces publics et bâtiments/équipements publics par paiement d'une cotisation forfaitaire par strates de population dont les montants sont détaillés en annexe 3
- Formule 3 : Totalité des prestations par versement des deux cotisations dues au titre des formules 1 et 2,

Considérant que quelle que soit la formule d'adhésion choisie, la cotisation est payable chaque année,

La commune a un intérêt à adhérer à une telle structure puisqu'elle n'a pas le service compétent pour traiter les demandes de voiries.

Le conseil accepte d'adhérer selon la formule d'adhésion n° 1, d'approuver les statuts de l'agence technique départementale Vaucluse

8° - Questions diverses :

Monsieur le maire informe que la pédiatre a repris contact avec lui il y a deux jours et qu'elle est toujours intéressée pour s'installer à la maison de santé les Pruniers, courant janvier 2025 pour exercer sa profession à mi-temps. Le maire devrait rencontrer la professionnelle de santé courant décembre 2024.

M. le maire précise que trois caméras supplémentaires seront posées au niveau des vestiaires du stade en rénovation actuellement.

M. Vincent NEYRON informe les élus du début du téléthon, ce vendredi soir, avec des concours de belote à la salle des fêtes. Samedi, une randonnée est prévue organisée par le club de l'amitié. Une vente de produits alimentaires (chili con carne.....). Plusieurs activités sont proposées (initiation danses en ligne, rock, salsa). Il précise qu'il est opportun de retenir la date du 8 décembre 2024 à 16 h car il est organisé un lot au profit du Téléthon.

La séance est levée à 20 h.

